A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

| L06 | |
|-----|--|
|-----|--|

ATTESTATION

INSCRIPTION A L'EXAMEN DE MAÎTRISE SUFFISANTE DE LA LANGUE FRANCAISE

| | (qualité et institution) |
|---|--|
| | ent de la Communauté française du 30 juin 1998 |
| | par les Hautes Ecoles de l'examen de maîtrise |
| de nationalité | M), |
| | ,à, |
| domicilié(e) rue) | n° |
| (code postal, localité, pays) | , |
| titulaire de (certificat ou diplôme) | , |
| délivré par (institution et pays) | , |
| a pris inscription pour présenter l'examen l'article 26, § 6, alinéa 2 du décret du l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles | de maîtrise suffisante de la langue française visé à a 5 août 1995 fixant l'organisation générale de s. |
| | e produit les effets qui en découlent en vertu des lidat(e) n'a présenté l'examen <u>qu'une seule fois</u> au r engagement en bas de page) |
| Date(s) d'organisation de l'examen (à con | npléter par l'établissement) : |
| Fait à, le | 2006 |
| Le(la) candidat(e), | Pour la Haute Ecole, |
| (signature) | L'autorité compétente, |

Conformément aux dispositions de l'article 1er ,alinéa 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 1998 relatif au programme et à l'organisation par les Hautes Ecoles de l'examen de maîtrise suffisante de la langue française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 1997 relatif au programme et à l'organisation par les institutions universitaires de l'examen de maîtrise suffisante de la langue française , je m'engage à ne présenter l'examen qu'une seule fois au cours de l'année académique 2006-2007. Je suis conscient(e) du fait qu'en cas de réussite obtenue après une seconde présentation de l'examen, je serai considéré(e) comme étudiant(e) irrégulier(ère).

Signature du, de la candidat(e),

ATTESTATION DE REUSSITE/ECHEC A L'EXAMEN DE MAÎTRISE SUFFISANTE DE LA LANGUE FRANCAISE⁽¹⁾

| Je, soussigné(e), | , (qualité et Haute Ecole) |
|--|----------------------------|
| | |
| certifie que (NOM, prénom) | |
| a présenté l'examen de maîtrise de la langue t et a réussi/échoué. ⁽²⁾ | |
| Fait à | ., le2006 |
| Pour la Haute Ecole L'autorité compétente, | Le cachet de l'autorité |

Ministère de la Communauté française Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique A l'attention de Monsieur Richard DEMESMAECKER Rue Lavallée, 1 - 6° étage - Bureau 6F 605 1080 BRUXELLES.

⁽¹⁾ A remplir en lettres capitales par l'autorité compétente de la Haute Ecole et à renvoyer à l'adresse suivante :

⁽²⁾ Biffer la mention inutile.